

Direction générale des programmes
dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés

PAR COURRIEL

Québec, le 5 avril 2024

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

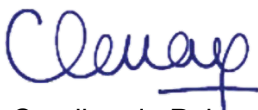
Tel que présenté au CGR du 27 mars dernier, le 6 mai prochain, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) rendra disponible la carte d'assurance maladie avec le marqueur de genre « X » (CAM-X) pour les 519 citoyens trans et non binaires qui en ont fait la demande à ce jour. Cette décision s'inscrit dans la suite de l'annonce faite le 4 mars dernier par la ministre de la Famille.

Par conséquent, vous pouvez dès à présent informer l'ensemble du personnel du réseau de la santé et des services sociaux et les organismes avec qui les établissements ont une entente de service, à savoir que :

- Le 6 mai prochain, la RAMQ rendra disponible la carte d'assurance maladie avec le marqueur de genre « X » (CAM-X);
- 519 citoyens trans et non binaires sont visés par ce changement;
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) procédera à des modifications au cadre normatif pour la gestion de l'identification des usagers (GIU). Le tout sera communiqué au personnel par la circulaire no 2018-026;
- L'ajout du marqueur X sur la CAM ne modifie pas le numéro alphanumérique appelé le numéro d'assurance maladie (NAM). Le changement visé concerne uniquement les activités d'enregistrement, d'inscription, d'admission de l'usager ou de validation de son identité;
- Un pamphlet informatif sur l'accueil inclusif sera distribué à partir du 15 avril.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



pour Caroline de Pokomandy-Morin

c. c. Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé et de services sociaux

N/Réf. : 24-PF-00246